DEPARTEMENT DU **BAS-RHIN**

DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 6 janvier 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient <u>présents</u>: Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur Robert HERRMANN, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Serge OEHLER

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Francis GRIGNON

N° CP/2014/42 -Aires d'accueil des gens du voyage - 1341

Aide au fonctionnement des aires d'accueil des gens du voyage

en 2014

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer aux maîtres d'ouvrage ou gestionnaires d'aire d'accueil des gens du voyage les subventions suivantes, conformément aux tableaux annexés :

- à la ville de Barr, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Barr
- à la communauté de communes de Bischwiller et environs, une subvention prévisionnelle maximum

de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du

- à la communauté de communes de la Région de Brumath, une subvention prévisionnelle maximum de 46 101,60 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Brumath
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 18 440,64 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Eckbolsheim
- à la ville d'Erstein, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Erstein
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 28 429,32 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Geispolsheim
- à la ville de Haguenau, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Haguenau
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 19 209 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Illkirch-Graffenstaden
- à la ville de Molsheim, une subvention prévisionnelle maximum de 23 050,80 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Molsheim

- à la ville de Mutzig, une subvention prévisionnelle maximum de 15 367,20 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Mutzig
- à la ville d'Obernai, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Obernai
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76
 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Ostwald-Lingolsheim
- à la communauté de communes de la Région de Saverne, une subvention prévisionnelle maximum de 30 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saverne
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 31
 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Schiltigheim
- à la communauté de communes de Sélestat, une subvention prévisionnelle maximum de 30
 734,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Sélestat
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 29
 966,04 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Strasbourg-Rue de Dunkerque
- à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 25
 355,88 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Vendenheim
- à la commune de Wasselonne, une subvention prévisionnelle maximum de 11 525,40 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Wasselonne
 -à la communauté urbaine de Strasbourg, une subvention prévisionnelle maximum de 31 502,76 € pour le fonctionnement pendant l'année 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage de Bischheim-Hoenheim-La Wantzenau.

Ces subventions seront versées pour moitié en 2014 après signature d'un avenant à la convention d'aide au fonctionnement; le solde sera versé en 2015 après bilan, sur la base d'un prorata en fonction du coût effectif ressortant de ce bilan.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N°: A067-226700011-20140106-83644-DE-1-1_0

Acte certifié exécutoire au : 16/01/14

Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL